

mais tous ces renseignements qu'on nous a donnés, ce soir, ne nous autorisent pas à leur accorder une représentation basée sur la population deux fois plus élevée que celle accordée aux divisions du sud. Voyez les progrès réalisés dans le sud, depuis que s'est effectué le dernier remaniement pour les fins territoriales. Voici Cardston, par exemple, où l'on a établi l'industrie betteravière, capitalisée à \$400,000, et dont on ne peut acheter aujourd'hui un seul dollar valant d'actions; voyez Pincher, avec ses houillères exploitées à Frank et à Carbon; voyez la compagnie minière de Banside où l'on a dépensé l'année dernière plus de \$1,000,000, sans compter les houillères de Canmore. Est-ce que l'Athabaska et la vallée de la rivière de la Paix, avec leurs deux moulins et un dixième de la population, ont droit au quadruple de la représentation accordée à Pincher-Creek ou à ces autres divisions? Je me serais abstenu d'entrer dans ces longs développements, si l'on n'eût affirmé que tous les progrès réalisés, depuis le remaniement de 1902, se sont effectués dans la partie nord du pays. J'ai tenu à montrer à la Chambre que le flot de la population se déverse très rapidement dans la partie sud du pays, afin de prouver que les observations formulées par le ministre au sujet de la situation des industries de cette contrée en 1902 ne s'appliquent pas aujourd'hui.

M. PERLEY: Il y a quelque temps le ministre de l'Intérieur et le député de Strathcona nous ont cité quelques données statistiques tendant à prouver que l'amendement proposé par le chef de l'opposition ne rend pas justice aux circonscriptions du nord, et entre autres choses, ils ont invoqué les suffrages exprimés à la dernière élection. Il est tout à fait injuste d'apporter à l'appui de cette thèse le nombre de suffrages émis dans la partie sud de l'Alberta, puisqu'on connaît parfaitement la raison qui a provoqué cette diminution de suffrages exprimés dans la partie sud. Ce fait ne prouve nullement le manque d'électeurs. Je me propose de montrer, en m'appuyant sur les chiffres mêmes fournis par le chef du Gouvernement que la répartition proposée par le chef de l'opposition est absolument juste. D'après sa proposition, il y aura douze divisions au sud du township 34. D'après cette proposition, cette ligne mystérieuse du township 38 devient le township 34, et d'après les chiffres cités par le premier ministre, il aurait été émis à la dernière élection 10,153 suffrages dans les douze divisions au sud du township 34. La partie nord du township 34 atteint presque le centre du comté projeté d'Innisfail; et ainsi, j'ai défalqué les chiffres relatifs aux divisions du sud de la ligne mitoyenne d'Innisfail, soit la moitié d'Innisfail, ce qui donne 10,163 suffrages exprimés à la dernière élection.

Le chef de l'opposition suggère que ce nombre de sièges soit porté à douze, ce qui donnerait une moyenne de 846 voix par com-

té. D'après l'amendement, il y aurait treize sièges au nord de la ligne 34, et à la dernière élection, il a été exprimé 10,810 suffrages auxquels j'ai ajouté 300 votes qui auraient probablement été mis dans l'Athabaska au cours d'une élection, soit une totalité de 11,110 suffrages émis au nord du township 34, soit encore une moyenne de 855 votes pour chacun des treize districts. Le chef de la gauche présente une proposition portant qu'il y aura douze divisions au sud du township 34, où à la dernière élection il a été exprimé 10,153 suffrages, soit une moyenne de 846, et 13 districts au nord du township 34, lesquels, sur le pied du vote émis à la dernière élection, auraient en moyenne 855 votants respectivement. Il n'est pas un seul député ici qui révoquera en doute la légitimité de cette répartition. Même, en adoptant pour base le nombre de votants inscrits sur la liste électorale, ce qui à notre avis est la véritable base à adopter, il en ressort que la proposition formulée par le chef de la gauche est très favorable au nord; car il figurait 15,287 noms d'électeurs sur la liste électorale au sud du township 34—et j'ai inclus la moitié d'Innisfail—puis, au nord du township 34, il figurait sur la liste 14,363 noms, auxquels j'ai ajouté 342 noms d'électeurs qui se trouveraient probablement dans l'Athabaska d'après les chiffres du premier ministre, soit une totalité de 15,005 noms sur les listes au nord du township 34. Le chef de l'opposition propose de créer douze divisions au sud du township 34, ayant 1,274 noms respectivement et au nord du township 34, il propose de créer treize divisions n'ayant en moyenne que 1,154 noms inscrits sur la liste. La proposition du chef de l'opposition donnerait au nord une moyenne de 125 votants de moins par circonscription que dans le sud. Voilà qui prouve évidemment que notre proposition rendrait pleine justice au nord et au sud. Le Gouvernement propose de créer dans l'extrême nord sept divisions ayant en moyenne 892 noms inscrits sur la liste électorale, tandis qu'il crée dans le sud sept divisions avec une moyenne de 1,540 noms portés sur la liste. Le chef de l'opposition veut créer au sud du township 34 douze divisions avec une moyenne de 1,154 électeurs sur la liste. Voilà une proposition marquée au coin de la justice. J'ai établi aussi soigneusement que possible ces calculs basés sur les chiffres fournis par le Gouvernement lui-même, et j'ai montré que la proposition formulée par le chef de l'opposition n'accorde pas de préférence au sud, mais qu'elle tend plutôt à favoriser dans une certaine mesure, le nord lui-même, puisqu'elle attribue un siège à l'Athabaska dont la population est fort minime.

M. SCOTT: Les députés de la droite, en établissant leurs calculs, appliquent une règle qui n'a jamais encore été appliquée au Canada en pareille circonstance. Les calculs de l'honorable député (M. Perley) s'appuient strictement sur une règle mathéma-